

CONSULTATION DU COMITE DES REGIONS SUR LA STRATEGIE UE 2020 :

CONTRIBUTION

DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA MEPLF

Bruxelles, le 28 avril 2010

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) soutiennent la volonté du Comité des Régions de faire entendre la voix des collectivités territoriales européennes dans les débats en cours sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne et se félicitent de l'ouverture de cette consultation.

Malgré l'échec de la stratégie de Lisbonne, les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français restent en effet convaincues de l'intérêt d'agir au niveau européen et donc d'avoir une nouvelle stratégie. Elles ont d'ailleurs exprimé leur position lors de plusieurs consultations récentes sur ce thème :

- consultation ouverte par le Comité des Régions sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne¹.
- consultation ouverte par la Commission européenne sur les orientations d'UE2020².
- contribution volontaire depuis deux ans au programme national de réforme français.

Aujourd'hui, les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français souhaitent participer à cette nouvelle consultation et joindre leur voix à celles des autres collectivités locales européennes.

D'un point de vue général, les associations membres de la MEPLF saluent les avancées réalisées par la Commission européenne dans cette communication qui intègre plusieurs des demandes formulées jusqu'à présent. Elles souhaitent toutefois préciser à nouveau un certain nombre de points.

¹ http://www.meplf.eu/pages/?art_n_id=536&arb_n_id=71

² http://www.meplf.eu/documents/?doc_n_id=522&arb_n_id=2

1. Objectifs d'UE2020

Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français constatent l'impact de la crise économique, sociale et financière dans l'élaboration d'un nouveau cadre dans lequel doit s'inscrire l'action future de l'UE. Elles se réjouissent de la volonté, désormais affichée, de rééquilibrer la stratégie de Lisbonne en trois piliers, ses trois priorités étant une croissance intelligente, durable et inclusive. Cette nouvelle orientation correspond aux souhaits des associations membres de la MEPLF.

Concernant les efforts pour développer une croissance durable, les associations membres de la MEPLF relancent leur appel à un processus européen du type « Grenelle de l'environnement », c'est-à-dire l'organisation d'un grand débat en matière de développement durable, rassemblant les institutions européennes, les Etats membres, les collectivités locales, le monde associatif et les entreprises, qui déboucherait sur un processus législatif ambitieux englobant notamment les transports, les déchets ou la biodiversité.

Elles en appellent à l'impulsion de nouvelles négociations en matière de lutte contre le changement climatique et à la mise en place rapide des mesures figurant dans le document final de Copenhague.

Elles regrettent que les services d'intérêt général, tout comme les règles d'application du paquet Monti-Kroes, restent absents de cette communication.

Le rôle des services d'intérêt général est en effet essentiel pour renforcer la cohésion sociale et la légitimité politique de l'UE et ils sont des « amortisseurs » déterminants des effets de la crise actuelle. Les associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français demandent donc que soit reconnu le caractère indispensable de ces services dans la réalisation des objectifs de la stratégie. Elles se déclarent également prêtes à travailler avec les institutions européennes à la mise en place d'un cadre juridique sécurisé pour ces services, tel que le permet le Traité de Lisbonne.

2. Prise en compte des disparités nationales

Les associations membres de la MEPLF sont enfin rassurées de voir que la diversité des situations sera prise en compte pour définir les objectifs nationaux. Elles soulignent l'importance des disparités infranationales et par conséquent la nécessité d'identifier et de développer des instruments pour les mesurer et les réduire.

3. Indicateurs Europe 2020

La stratégie UE 2020 devrait s'appuyer sur des indicateurs reflétant la qualité de vie des populations : répartition des revenus, de la consommation, des richesses... pour les missions de suivi annuel nécessaires à son succès et à l'accomplissement de ses objectifs. Ces indicateurs devraient prendre en compte les activités non marchandes : mesures de la santé, de l'éducation, ou des conditions environnementales...

3. Place des collectivités locales dans la stratégie UE2020

Pour les associations membres de la MEPLF, le succès d'UE2020 est conditionné par une meilleure appropriation de cette stratégie par toutes les parties prenantes et, en particulier, par les échelons locaux³. Elles demandent que les pouvoirs locaux intermédiaires soient expressément reconnus au même titre que les régions et les villes. Leur proximité avec les citoyens et les politiques qu'ils mènent sur les territoires, confèrent aux élus locaux un rôle essentiel dans la réussite de la plupart des politiques publiques. Il serait utile par conséquent de les associer à la stratégie UE2020 le plus en amont possible.

Le document de la Commission européenne pose le principe général du partenariat entre les parties prenantes et reconnaît le rôle des collectivités locales pour UE2020. Les associations membres de la MEPLF seront très attentives à ce que ce rôle soit également reconnu dans les différentes initiatives européennes devant permettre d'atteindre les objectifs fixés et qui doivent être détaillées d'ici le mois d'octobre 2010.

A titre d'illustration, le succès de l'initiative « une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » passe par l'action des villes en matière de mobilité urbaine pour accélérer le passage à une société à faibles émissions de carbone. Celui de l'initiative « une plateforme européenne contre la pauvreté » dépendra en grande partie en France de l'efficacité des départements au titre de leur compétence en matière sociale.

Cette orientation vaudra a fortiori pour la déclinaison au niveau national d'UE2020 : les associations membres de la MEPLF veulent participer à la réalisation des objectifs d'UE2020. Elles souhaitent être véritablement associées, et non pas seulement consultées comme cela a été le cas jusqu'à présent, lors de la rédaction du Programme national de réforme français.

En résumé sur ce point, les autorités locales veulent être associées à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation d'UE2020. Pour cela, les associations membres de la MEPLF sont prêtes à travailler de concert avec les institutions européennes et les autorités nationales et à leur apporter toute leur expertise.

Elles soutiennent également une meilleure collaboration des institutions européennes avec le Comité des Régions, notamment par une meilleure prise en compte de ses avis.

³ Les conclusions du Conseil européen des 25 et 26 mars 2010 n'évoquent que la place des régions.

4. Cohésion territoriale et politique de cohésion

Les associations membres de la MEPLF se réjouissent que la communication de la Commission et les conclusions du Conseil européen des 25 et 26 mars 2010, soulignent la contribution importante de la politique de cohésion à la réussite de la stratégie d'UE2020.

Elles affirment toutefois que la mission première de cette politique doit rester la réduction des disparités régionales et infrarégionales et qu'à ce titre elle doit :

- être dotée d'un budget ambitieux,
- continuer à s'appliquer à l'ensemble des territoires les plus développées comme les moins prospères,
- assurer une place à la dimension urbaine,
- privilégier une approche intégrée,
- disposer d'instruments et de procédures adaptés.

Elles approuvent également le fait que le rôle de la PAC et le potentiel d'emploi et de croissance des zones rurales aient été soulignés par le Conseil européen.

Elles estiment aussi nécessaire de rappeler l'importance de la prise en compte des autorités locales pour parvenir aux objectifs fixés par UE 2020. Ceci appelle la reconnaissance des autorités urbaines comme acteurs clés de la politique de cohésion et de la cohésion territoriale.

Les associations membres de la MEPLF se réjouissent enfin que la communication de la Commission européenne reconnaisse pleinement l'objectif de cohésion territoriale. Elles soulignent le caractère transversal de ce nouvel objectif et sa nécessaire application à l'ensemble des politiques européennes. Elles rappellent leur souhait de voir réalisées des fiches d'impact pour accompagner toute nouvelle initiative européenne.

5. Communication

Les élus locaux, par leur expertise et leur proximité avec les citoyens, sont des relais d'opinion puissants et sont les mieux placés pour adapter les initiatives de l'UE à la réalité de leurs administrés. D'après une enquête d'Eurobaromètre, c'est d'ailleurs d'eux que leurs administrés attendent d'être informés sur l'Europe en premier lieu.

La stratégie de Lisbonne avait souffert d'un manque d'appropriation et d'une communication inadaptée. Pour les associations membres de la MEPLF, la Commission serait bien inspirée de privilégier dans ses actions de communication, qui ne sont pas précisées à ce stade, les échelons locaux.

Associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français

- **L'Association des maires de France (AMF) réunit aujourd'hui près de 36 000 membres. Elle est présidée par Jacques Péliissard, Député-maire de Lons-le-Saunier.**
- **L'Assemblée des départements de France (ADF) réunit les 102 Départements français. Son Président est Claudy Lebreton, Président du Conseil général des Côtes-d'Armor et Président de la MEPLF.**
- **L'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF) réunit 96 membres représentant les grandes villes et les groupements intercommunaux de plus de 100 000 habitants. Elle est présidée par Michel Destot, Député-maire de Grenoble.**
- **La Fédération des maires de villes moyennes (FMVM) compte 190 adhérents, maires de villes dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que présidents d'établissements publics de coopération intercommunale. Cette association est présidée par Bruno Bourg-Broc, Député-maire de Châlons-en-Champagne.**
- **L'Association des petites villes de France (APVF) rassemble plus de 1000 communes, dont la population est comprise entre 3 000 et 20 000 habitants. Son Président est Martin Malvy, ancien ministre, Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées.**